

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 septembre 2024

Carrière: 1 500 nouveaux postes de surveillants pénitentiaires à pourvoir

Avec une réforme historique pour accélérer les carrières et revaloriser les professions, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement, notamment pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires, troisième force de sécurité du pays. La campagne de recrutement de surveillants pénitentiaires d'automne 2024 offre 1500 nouveaux postes à pourvoir, par le biais de deux concours.

Surveillant pénitentiaire : un métier de responsabilité

Acteurs principaux de la détention, les surveillants pénitentiaires assurent la prise en charge des personnes qui sont confiées par l'autorité judiciaire à l'administration pénitentiaire, en veillant notamment à la bonne exécution des obligations pénales. Formés à assurer la sécurité, ils maintiennent le calme en détention, réalisent des fouilles et accompagnent les personnes détenues dans leurs déplacements au sein des établissements pénitentiaires. Les surveillants sont aussi formés à la gestion des conflits et au dialogue et participent au quotidien à la lutte contre la récidive, en lien avec les autres professionnels de l'administration pénitentiaire (personnels d'insertion et de probation, personnels de commandement, personnels de direction) en favorisant la réinsertion des personnes détenues. Les surveillants pénitentiaires assurent la sécurité et le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Carrière : de nombreuses perspectives de spécialisation et d'évolution

Les surveillants pénitentiaires ont la possibilité d'accéder à une carrière riche avec une dizaine de métiers et spécialités différentes. Après des concours internes ou des formations offertes par l'administration pénitentiaire, ils peuvent rejoindre par exemple des unités spécialisées en charge du maintien de l'ordre en et hors détention (équipes locales de sécurité pénitentiaire, équipes régionales d'intervention et de sécurité), ou des extractions judiciaires (missions armées sur la voie publique), une brigade canine, une unité hospitalière spécifique ou encore un service de formation des personnels, devenir moniteur de sport, armurier, chargé de la surveillance électronique ou du renseignement pénitentiaire... Cette profession permet par ailleurs d'évoluer rapidement notamment vers des fonctions d'encadrement, et d'accéder à plusieurs niveaux de responsabilité, grâce à l'accès au corps de commandement qui est un corps de catégorie A depuis le 1er janvier 2024 (2800 agents).

Salaires et carrières : ce qui change au 1er janvier 2025

La profession connaît des <u>revalorisations indiciaires et statutaires historiques</u> depuis 2022 destinées à rendre la carrière de surveillant beaucoup plus attractive.

Dès le 1^{er} janvier 2024, le corps des surveillants pénitentiaires a connu une réforme majeure en devenant un corps de catégorie B avec un recrutement qui sera à terme recruté au niveau baccalauréat. Pour le

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - <u>secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr</u>
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - <u>presse-justice@justice.gouv.fr</u>

Tous les communiqués : www.justice.gouv.fr/presse

concours d'automne 2024, les candidats peuvent encore s'inscrire en étant titulaires du diplôme national du brevet.

Un véritable repyramidage a été opéré permettant d'évoluer plus rapidement vers des fonctions d'encadrement et d'accéder à plusieurs niveaux de responsabilité. L'accès au second grade est ainsi facilité avec la création de deux filières, l'une dite d' « encadrement » et l'autre d' « expertise ».

Au 1^{er} janvier 2025, un surveillant en sortie d'école bénéficie d'une rémunération nette de 2 040 € (sans les heures supplémentaires rémunérées), soit une augmentation de plus de 250 € nets par mois entre 2017 et 2025. En accédant au 3^{ème} grade du corps, un surveillant pourra gagner 3099 € nets mensuels.

- Elève : rémunération de 1 441 € (hors primes de stage)
- Surveillant : rémunération de 2 040 € à 2 795 €
- Brigadier-chef pénitentiaire : rémunération de 2 350 € à 2 853 €
- Major pénitentiaire : rémunération de 2 553 € à 3 099 €

Une campagne publicitaire d'envergure est de nouveau mise en œuvre. Pour cette édition, des dispositifs de ciblage spécifiques sont déployés afin de s'adresser particulièrement aux agents qui œuvraient à la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Modalités pratiques pour les deux concours

Les candidats peuvent s'inscrire à deux concours.

Concours national: à l'issue de leur formation, les lauréats choisissent leur affectation parmi l'un des 187 établissements de France, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.

Concours spécial en Île-de-France (concours national à affectation locale – CNAL): les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation, et s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation. Ils percevront une prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros dès le premier mois, 1 000 € au bout de 3 ans de service et 3 000 € à l'issue de la 5ème année de service. Les établissements concernés en Île-de-France sont :

- Les centres pénitentiaires de Bois-d'Arcy, Fleury-Mérogis, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et de Meaux-Chauconin,
- Les maisons d'arrêt d'Osny-Pontoise et Villepinte.

Pour ces deux concours, les inscriptions sont ouvertes du 2 septembre au 8 novembre 2024. Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours parmi le concours national et le concours spécial Île-de-France.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera le 5 décembre et sera suivie, pour les admissibles, d'épreuves d'admission du 26 mars au 18 avril 2025. Les résultats seront connus le **11 juin 2025**.

Il est également possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP) avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité.

Les candidats doivent :

- Être de nationalité française
- Être âgés de 17 ans minimum à 45 ans maximum au 1er janvier 2024
- Être titulaires du brevet national des collèges, un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3
- Être en possession de leurs droits civiques et d'un casier judiciaire vierge

Plus d'informations sur lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant